

1.c- Compte Administratif 2010 - Budget « le Hameau du Cocherel ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2010 du Budget « le Hameau du Cocherel », tel que présenté ci-dessous :

<u>- Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	48 313,16 €
Recettes :	367 609,42 €
Résultat constaté :	319 296,26 €
<u>- Section d'investissement</u>	
Dépenses :	69 653,64 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 69 653,64 €
Résultat global de clôture :	249 642,62 €

Résultat du vote : 22 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

1.d- Compte Administratif 2010 - Budget « le Village de la Garenne I ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2010 du Budget « le Village de la Garenne I », tel que présenté ci-dessous :

<u>- Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	54 418,00 €
Recettes :	403 364,16 €
Résultat constaté :	348 946,16 €
<u>- Section d'investissement</u>	
Dépenses :	310 048,26 €
Recettes :	45 054,95 €
Résultat constaté :	- 264 993,31 €
Résultat global de clôture :	83 952,85 €

Résultat du vote : 22 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

1.e- Compte Administratif 2010 - Budget « le Village de la Garenne II ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2010 du Budget « le Village de la Garenne II », tel que présenté ci-dessous :

<u>- Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	100 488,32 €
Recettes :	371 388,08 €
Résultat constaté :	270 899,76 €
<u>- Section d'investissement</u>	
Dépenses :	53 165,91 €
Recettes :	53 165,91 €
Résultat constaté :	0 €
Résultat global de clôture :	270 899,76 €

Résultat du vote : 22 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

1.f- Compte Administratif 2010 - Budget « le Clos des Pommiers ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2010 du Budget « le Clos des Pommiers », tel que présenté ci-dessous :

<u>- Section de fonctionnement</u> équilibrée à hauteur de 9 018,43 €.	
<u>- Section d'investissement</u>	
Dépenses :	250 993,05 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 250 993,05 €
Résultat global de clôture :	- 250 993,05 €

Résultat du vote : 20 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) et 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

1.g- Compte Administratif 2010 - Budget « Z.A.C de Maboué ».

Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2010 du Budget « Z.A.C de Maboué », tel que présenté ci-dessous :

<u>- Section de fonctionnement</u> équilibrée à hauteur de 215 354,76 €.	
--	--

- Section d'investissement

Dépenses : 215 354,76 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : - 215 354,76 €

Résultat global de clôture : - 215 354,76 €

Résultat du vote : 20 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) et 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

2. Présentation du compte de gestion 2010 du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal **arrête** le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

Résultat du vote : 24 voix pour ; 2 abstentions (S. Frain et A. Desdouets).

3. Présentation et vote des Budgets Primitifs 2011 : budget général et budgets annexes.

3.a- Budget Primitif 2011 - Budget Général.

Le Conseil Municipal **approuve** le Budget Primitif 2011 tel que présenté ci-dessous :

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 5 884 500 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 5 926 967 €.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets, A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

3.b- Budget Primitif 2011 - Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2011 concernant le service de l'assainissement tel que présenté ci-dessous :

- Exploitation : équilibrée à hauteur de 196 000 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 557 381 €.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3.c- Budget Primitif 2011 - Budget « le Hameau du Cocherel ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2011 du lotissement « le Hameau du Cocherel » tel que présenté ci-dessous :

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 349 296 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 99 653 €.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3.d- Budget Primitif 2011 - Budget « le Village de la Garenne I ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2011 du lotissement « le Village de la Garenne I » tel que présenté ci-dessous :

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 413 946 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 329 994 €.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3.e- Budget Primitif 2011 - Budget « le Village de la Garenne II ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2011 du lotissement « le Village de la Garenne II » tel que présenté ci-dessous :

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 482 899 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 165 000 €.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3.f- Budget Primitif 2011 - Budget « le Clos des Pommiers ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2011 du lotissement « le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-dessous :

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 1 353 000 €

- Investissement : équilibré à hauteur de 802 000 €

Résultat du vote : 21 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) ; et 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

3.g- Budget « Z.A.C de Maboué ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2011 du lotissement « Z.A.C de Maboué » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 2 585 000 €

- Investissement : équilibré à hauteur de 1 499 354 €

Résultat du vote : 21 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) ; et 3 abstentions (A. Moubêche, JY. Delamaire et A. Dutertre).

3.h- Budget « les Coteaux de Légeard II ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2011 du lotissement « les Coteaux de Légeard II » tel que présenté ci-dessous :

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 460 000 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 230 000 €.

Résultat du vote : 22 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) ; et 1 abstention (A. Dutertre).

4. Fixation des taux d'imposition pour 2011.

Le Conseil Municipal :

- **décide** de reconduire les taux d'imposition 2010 pour l'année 2011.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

- **fixe** en conséquence les trois taxes locales directes comme suit pour 2011 :

* taxe d'habitation : 14,94 %

* taxe sur le foncier bâti : 21,19 %

* taxe sur le foncier non bâti : 48,20 %

5. Autorisations du Conseil suite au vote du budget :

5.a- pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour les programmes d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de solliciter auprès de l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre organisme habilité, les subventions susceptibles d'être octroyées pour les programmes prévus au Budget Primitif 2011, tels que travaux de voirie (urbaine et rurale), travaux sur bâtiments communaux (réhabilitation ou construction) et tout autre programme subventionnable dont les descriptifs **sont annexés**.

5.b- pour contracter les prêts conformément aux prévisions budgétaires.

Le Conseil Municipal **autorise** à contracter les emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement tels que prévus au Budget Primitif 2011 et au fur et à mesure des besoins et **dit** que le Conseil Municipal sera informé des décisions prises en ce sens par arrêté municipal.

6. Fixation des montants et vote des subventions aux associations pour 2011.

Le Conseil Municipal : **fixe** les montants des subventions accordées aux associations pour l'année 2011 tel qu'indiqué dans le tableau annexé.

7. Ecoles publiques :

7.a- Fixation du montant des crédits pédagogiques alloués :

• à l'école primaire

- **décide** à l'unanimité la reconduction des crédits de fonctionnement de l'Ecole Primaire tel que présenté ci-dessous :

- Part fixe = 1 636,81 € + 1,6 % = 1 663,00 €

- Part « nombre d'élèves » = 42,57 € + 1,6 % = 43,25 €

= soit 43,25 € X 200 élèves = 8 650,00 €

Montant total : **10 313,00 €**

- **fixe** en conséquence le montant pour 2011 à 10 313,00 €.

• à l'école maternelle

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer à l'Ecole Maternelle Louise Michel une somme de 8 617,20 € au titre des crédits pédagogiques 2011.

• au R.A.S.E.D

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer au R.A.S.E.D une somme de 2 300,15 € au titre des crédits pédagogiques 2011.

7.b- Fixation de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol.

Le Conseil Municipal **décide** de fixer la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol au titre de l'année 2011 à :

- 1 114 € pour un élève « maternelle ».

- 475 € pour un élève « primaire ».

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

8. Ecoles privées : fixation des aides communales :

8.a- Forfait communal.

Le Conseil Municipal **décide** d'allouer à l'Ecole Privée Notre Dame un forfait communal pour l'année 2011 d'un montant global de 169 997 €, calculé selon la méthode présentée ci-avant.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

8.b- Garderies et études surveillées.

Le Conseil Municipal **décide** donc d'allouer pour l'année 2011, 60 % de la somme versée en 2010 dans l'attente des résultats de l'exercice 2010/2011, soit 3 043,80 €.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

8.c- Aide aux familles en difficulté.

Le Conseil Municipal **décide** d'allouer à l'Ecole Notre Dame une aide de 16,76 € par élève de famille en difficulté.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

8.d- Aide à la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal **décide** de reconduire l'aide de 0,30 € par repas servis, allouée à l'Ecole Notre Dame pour le service de restauration scolaire.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

9. Fixation des subventions à caractère social :

9.a- C.C.A.S.

Le Conseil Municipal **décide** de verser au C.C.A.S pour l'année 2011 une subvention de 15 000 €.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

9.b- Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de verser une subvention de 500 € à la Caisse des écoles pour 2011.

★ Autres dossiers :

10. Dénomination de la voie du lotissement communal « le Clos des Pommiers » (délib. 2011/058).

Le Conseil Municipal **décide** de dénommer la voie qui dessert les lots du lotissement « le Clos des Pommiers » : « rue des Pommiers ».

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

11. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) conclu avec la C.A.F.

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité M. le Maire à signer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F, contrat conclu pour les quatre années 2011/2014.

12. Désignation d'un Conseiller Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Résidence de l'Abbaye en remplacement d'un représentant démissionnaire.

Le Conseil Municipal : **désigne** à l'unanimité M. Julien BREGAINT, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Résidence de l'Abbaye en tant que délégué à titre consultatif, en remplacement de M. Erwan REHEL, démissionnaire.

13. Développement économique : cession d'un terrain.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de mettre un terme au bail emphytéotique portant actuellement sur la parcelle cadastrée AY 364 d'une superficie de 12 814 m²
- **décide** à l'unanimité en conséquence de vendre ladite parcelle AY 364 à la société de transport GUISNEL Distribution S.A.S, sise route de Dinan à Dol.
- **fixe** à l'unanimité le prix de vente à 1,75 € le mètre carré.
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de la société GUISNEL.
- **charge** l'étude des notaires associés de Dol de la rédaction de l'acte correspondant.

14. Construction de la Salle des familles : passation d'un avenant au marché de travaux.

Le Conseil Municipal **décide** la passation de l'avenant n°2 au lot 2 - Gros œuvre du marché de travaux pour la construction de la salle des familles pour un montant de 3 376,00 € H.T (4 037,70 € T.T.C), pour les raisons exposées ci-dessous :

- Lot 2 - Gros œuvre (entreprise E.T.P.O de Dol) : avenant n°2 pour un montant de 3 376,00 € H.T (4 037,70 € T.T.C), correspondant à la location d'un groupe électrogène.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A.Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

15. Construction de la salle des arts martiaux : passation d'un avenant au marché de travaux.

Le Conseil Municipal : **décide** à l'unanimité la passation de l'avenant n°2 au lot 7 - Cloisons sèches, isolation - pour un montant de 2 471,00 € H.T (2 955,32 € T.T.C) pour les raisons exposées ci-dessous :

Lot 7 - Cloisons sèches, isolation (entreprise SAPI de Melesse) :

- Avenant n°2 d'un montant de 2 471,00 € H.T (2 955,32 € T.T.C) correspondant à des travaux d'isolation complémentaire sur façades Ouest et Est.

➤ Questions diverse :

Reprise de Médiévalys : constitution d'une commission extra-municipale pour le choix du candidat.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité la création d'une commission extra municipale chargée du choix du candidat à la reprise du Musée Médiévalys, sa composition étant la suivante :
 - 13 membres de la société civile : le Président et la Directrice de l'Office du Tourisme ; le Président et la Directrice du Groupement d'Intérêt Touristique ; les Présidents (ou représentants) de l'A.R.C.A.D, l'U.C.I.A.D, l'A.F.D, D.P.I, Nominoë, l'Association du Musée historique de Dol, la Communauté de Communes du Pays de Dol ; les deux Directeurs d'école primaire publique et privée.
 - 13 membres du Conseil Municipal.
- **désigne** les membres du Conseil Municipal siégent au sein de cette commission.
Sont désignés : M. le Maire, J. Fontmorin, P. Mercier, Y. Cortyl, P. Rota, E. Réhel, C. Prunier, M-L. Moradel, A. Moubêche, A. Desdouets, M. Hesry, C. Grégoire et J. Brégaint.

16. Information sur les marchés à procédure adaptée

Le Conseil Municipal **prend acte** du résultat de la consultation passée en M.A.P.A présentée ci-dessous.

Construction d'un mur de soutènement d'une berge du ruisseau des Tendières jouxtant la rue éponyme :

Proposition retenue de l'entreprise POTIN T.P de Dol pour un montant de 5 4815,00 € H.T.

Pour affichage
le 7 avril 2011.

Le Maire,
Denis RAPINEL